



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 53 du 5 juillet 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 34

ARRÊTÉ

fixant la liste des organismes relevant de l'armée de l'Air et de l'Espace au sens du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012.

Du 23 mai 2024

ARRÊTÉ fixant la liste des organismes relevant de l'armée de l'Air et de l'Espace au sens du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012.

Du 23 mai 2024

NOR A R M L 2 4 0 1 1 7 7 A

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 07 juin 2016 fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3231-10 ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense, notamment son article 1er (JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 16) ;

Vu l' [Arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.](#)

Arrête :

[_Art. 1er.](#)

En application du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012, au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace, les organismes sont les formations administratives dont la liste est fixée par arrêté.

[_Art. 2.](#)

L'arrêté du 7 juin 2016 fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air est abrogé.

[_Art. 3.](#)

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Philippe MORALÈS.